



VILLE DE PLESSIS-BELLEVILLE

**PLAN LOCAL D'URBANISME
PROCEDURE DE MODIFICATION N°1**

PROCEDURE D'ENQUETE PUBLIQUE DU PLU

AVIS AU PUBLIC

Juin 2021

Par arrêté n°255-2021-DS du 31 mai 2021, le Maire de la commune du Plessis-Belleville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la procédure de modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du Plessis-Belleville.

La personne responsable de la procédure de modification du plan local d'urbanisme (PLU) est la commune du Plessis-Belleville, représentée par son maire M. Dominique SMAGUINE et dont le siège administratif est situé à la mairie du Plessis-Belleville, 8 place de l'Eglise 60330 LE PLESSIS-BELLEVILLE.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil Municipal approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif d'Amiens a désigné M. Patrice LAINE en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie du Plessis-Belleville, 8 place de l'Eglise 60330 LE PLESSIS-BELLEVILLE du 18 juin 2021 au 19 juillet 2021, soit pendant 30 jours. Le commissaire enquêteur recevra le public le :

- 18 juin de 9h à 12h
- 29 juin de 14h à 17h
- 3 juillet de 9h à 12h
- 19 juillet de 14h à 17h

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <https://leplessisbelleville.com> ainsi qu'en mairie du Plessis-Belleville aux jours et heures habituels d'ouverture.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser, avec la mention « Objet : PLU », par courrier postal à la Mairie du Plessis-Belleville à l'attention de M. Patrice Laine, commissaire enquêteur, ou par courrier électronique à enquetepublique@mairieleplessisbelleville.fr
- soit sur le registre dématérialisé, s'il existe, à l'adresse suivante : <https://leplessisbelleville.com>

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le projet de PLU arrêté complété le cas échéant par une étude d'impact, une évaluation environnementale ou à défaut des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête et le bilan de la concertation ;
- Les avis émis sur le projet de PLU par les Personnes Publiques Associées ;
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie du Plessis-Belleville et à la préfecture de l'Oise aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire / président et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Au Plessis-Belleville, le 31 mai 2021

Le Maire Dominique SMAGUINE



